



Protocole de Sécurité

Opérations répétitives

Chargements / Déchargements

Arrêté du 26/04/96

SCASO
Société centrale d'approvisionnement du Sud-Ouest
Avenue du Marechal de Lattre de Tassigny Z.I de Toctoucau
33612 Cestas - Téléphone : 05 57 97 97 97 - Télécopie : 05 57 97 97 98



1

	Entreprise d'accueil (E.A)	Entreprise de transport (E.T)
Raison sociale	SCASO	SAS H. DUCAMIN
Adresse	Av. du Mal de LATTRE de TASSIGNY 33612 CESTAS	ZI d'Anglumeau 71, Route d'Anglumeau - 33450 Izon
Téléphone	05.57.97.97.97	05-56-43-94-94
Télécopie/e-mail	05.57.97.97.98 accueil.scaso@scaso.fr	05-56-43-94-99
Responsable	Directeur : Denis BADIER	DUCAMIN Frédéric

2 Horaires d'ouvertures pour les opérations de réception et d'expédition :

- (en pièce jointe)

EVALUATION ET PREVENTION DES RISQUES LIES A L'OPERATION DE CHARGEMENT ET/OU DECHARGEMENT

3 Marchandises

- Nature
 - Denrées périssables
 - Matières dangereuses
 - Autres
- Etat
 - Solide
 - Liquide
 - Gazeux
- Conditionnement
 - Vrac
 - Colis
 - Palettes
 - Conteneur
 - Autres

Préciser les risques liés aux produits spéciaux et matières dangereuses transportés, les précautions particulières lors de l'opération de chargement/déchargement et les mesures de sécurité en cas d'incident.

4 Type de matériel utilisé par l'E.A :

Type de véhicule accepté	Caractéristiques du véhicule		Matériel de manutention à prévoir	
<input checked="" type="checkbox"/> Porteur moins de 3,5 T	<input type="checkbox"/> Plateau	<input type="checkbox"/> Benne	<input checked="" type="checkbox"/> Aucun	<input type="checkbox"/> Grue auxiliaire
<input checked="" type="checkbox"/> Porteur plus de 3,5 T	<input type="checkbox"/> Carrossé	<input type="checkbox"/> Frigorifique	<input type="checkbox"/> Diable	<input type="checkbox"/> Autres
<input checked="" type="checkbox"/> Ensemble articulé	<input type="checkbox"/> Bâché traditionnel	<input type="checkbox"/> Citerne	<input type="checkbox"/> Transpalette	
<input checked="" type="checkbox"/> Camion remorque	<input type="checkbox"/> Débâchable depuis le sol	<input type="checkbox"/> Autres	<input type="checkbox"/> Hayon élévateur	

5 Matériel mis à disposition par l'E.A

- Quai
- Chariot élévateur
- Diable
- Transpalette électrique (avec les compétences requises du conducteur)
- Transpalette manuel
- Autres

6 Circulation dans l'entreprise

- Plan d'accès et de circulation + CHSCT de l'E.A, (en pièce jointe)

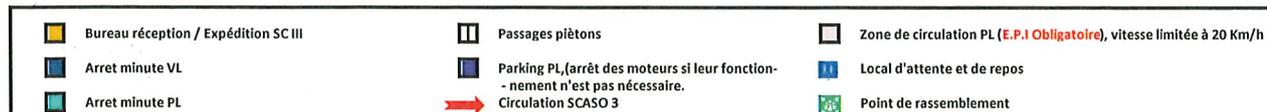
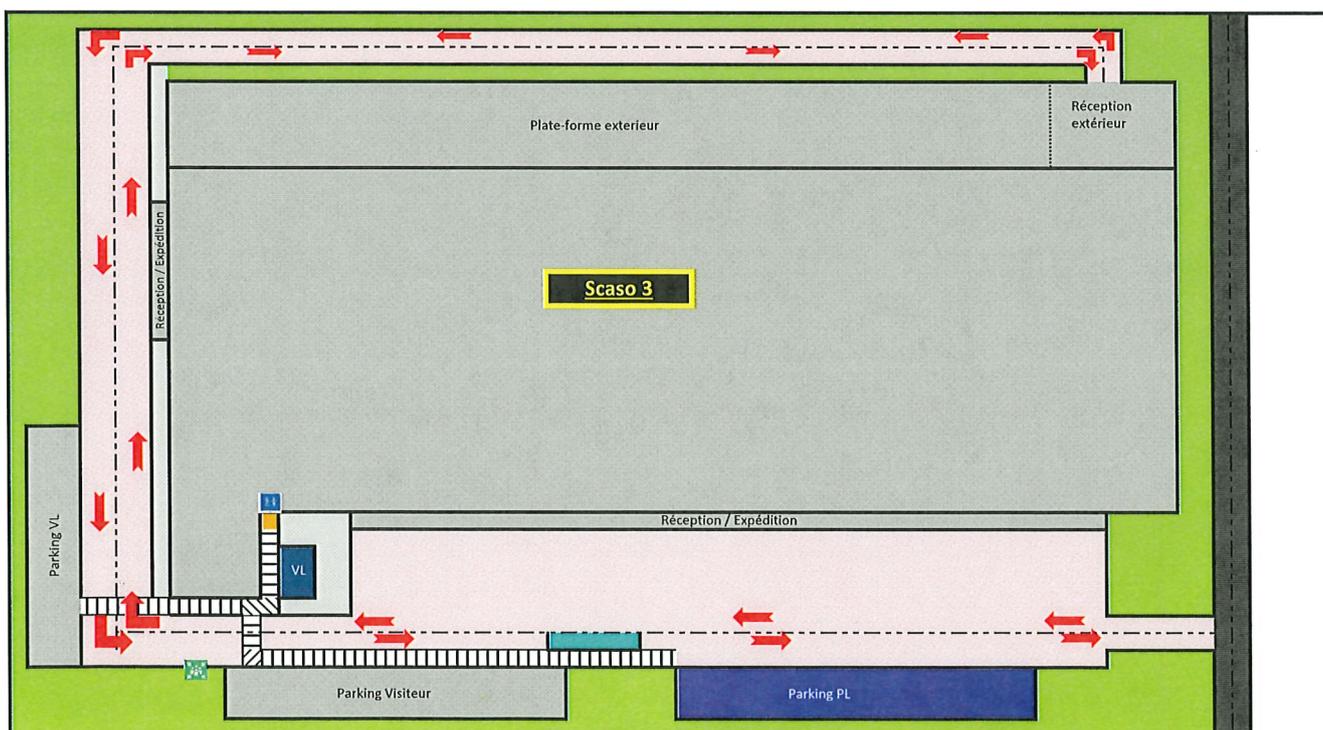
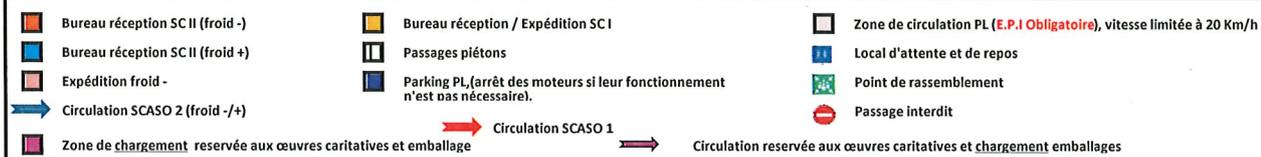
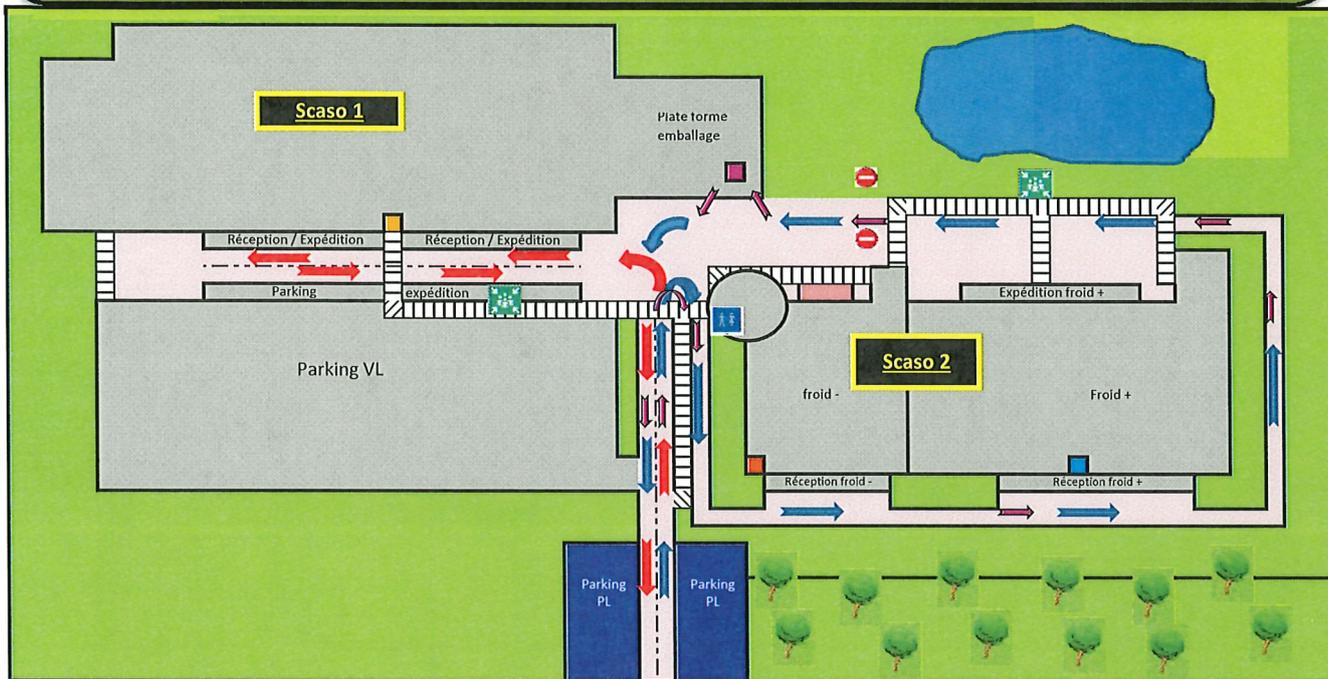
PLAN SCASO



Protocole de Sécurité Chargement / Déchargement

SCASO

Société centrale d'approvisionnement du Sud-Ouest
Avenue du Marechal de Lattre de Tassigny Z.I de Toctoucau
33612 Cestas - Téléphone : 05 57 97 97 97 - Télécopie : 05 57 97 97 98



Informations complémentaires

Horaires d'ouvertures SCASO

		Réception	Expédition
<i>Scaso 1</i>		5h ==> 19H	5h ==> 20h 24h/24h sur les périodes fortes (Mai, Juillet, Août, Décembre)
<i>Scaso 2</i>	Froid +	24h ==> 7h 10h ==> 19h	12h ==> 14h 23h30 ==> 5h
	Froid -	23h ==> 6h 8h ==> 15h	23h ==> 6h 8h ==> 15h
<i>Scaso 3</i>		6h ==> 20h45	

Listes des sauveteurs secouristes du travail SCASO

SCASO I					
BRUNELLE Wilfried (poste 2393)	SEVEAU Georges (poste 2398)	JIMENEZ Antoine (poste 2017)	VALLET Vincent (poste 2508)	BUREAUX	
CATHRIN Stéphane (poste 2393)	VALAT Sandrine (poste 2393)	LECHAPALAIN Thierry (poste 2216)			
ESPOSITO Pascal (poste 2398)	SCASO II		MALANDIT Cyril (poste 2039)	AUTEFFE Jean-Baptiste (poste 2335)	
ESTEVEZ-MENDES Raphaël (poste 2392)	ANTUNES Guillaume (poste 2039)	MARES Joël (poste 2003)	MAZALEYRAT Herve (poste 2016)	BARDARY Patricia (poste 2500)	
FERNANDEZ José (poste 2406)	BELLIARD Stéphane (poste 2003)	MAZALEYRAT Herve (poste 2016)	POSA Joachim (poste 2003)	BOUHAROU Sandrine (poste 2341)	
GERBOUT Stéphane (poste 2398)	BOURGELAT Pascal (poste 2026)	POSA Joachim (poste 2003)	PITOLET Lauris (poste 2003)	DEMAREST Sandra (poste 2458)	
JOUIN Philippe (poste 2393)	BURGERES Laurent (poste 2039)	SCASO III		DUC Michelle (poste 2405)	
LIET Lionel (poste 2398)	DEVAUX Flavien (poste 2016)	BOISSIERE Youssef (poste 2037)	BOISSIERE Youssef (poste 2037)	EQUI Marie-Hélène (poste 2310)	
MAUMELAT David (poste 2393)	DIALUTANTO Hilario (poste 2003)	DEVIE Laurent (poste 2504)	DEVIE Laurent (poste 2504)	FLOISSAC Bernadette (poste 2385)	
MENSAN Patrice (poste 2406)	DUPON-LAHITTE Mar (poste 2001)	GALAUD Didier (poste 2511)	GALAUD Didier (poste 2511)	GRELARD Mireille (poste 2461)	
PRINCIPAUD Stéphane (poste 2393)	GARCIA Adrien (poste 2003)	GUERIN Jérôme (poste 2566)	GUERIN Jérôme (poste 2566)	LANDAIS Katia (poste 9/ standard)	
QUINTARD Laurent (poste 2355)	GERNON Philippe (poste 2003)	LILAUD Axel (poste 2037)	LILAUD Axel (poste 2037)	RAPEAU Thierry (poste 2469)	
REY Patrice (poste 2393)	GIRODET Cédric (poste 2003)	MARTIGNONI Christian (poste 2403)	MARTIGNONI Christian (poste 2403)	SALVANESCHI Sandrine (poste 2401)	
SAIDI Abdenour (poste 2398)	GRILLET J.Michel (poste 2003)	SCURO Ludovic (poste 2505)	SCURO Ludovic (poste 2505)	SUTRA Carine (poste 2483)	
	HOURTICQ Alexandre (poste 2039)			VALERIE Céline (poste 2320)	

Listes des membres du CHSCT

DUFLOS Franck (poste 2393)
VALAT Sandrine Poste 2393)

MENSAN Patrice (Poste 2406)
Hilmoine Gérard (2010)

Consignes spéciales chauffeurs – Entrepôt.

Consignes de mise à quai :

- 1 Stationnement au niveau de la barrière d'entrée à l'emplacement parking.
 - 2 Le chauffeur se présente à l'accueil du site concerné, avec gilet fluo et chaussure de sécurité obligatoire.
 - 3 Présentations des papiers relatifs aux transports.
 - 4 Présentation du protocole de sécurité chargement/déchargement ou prise en compte du protocole concis.
 - 5 Un numéro de quai est attribué au chauffeur.
 - 6 L'ouverture et la fermeture des portes du véhicule s'effectueront par le chauffeur, camion à l'arrêt, frein de parking serré.
 - 7 Le chauffeur débâchera et/ou procédera à l'ouverture des ridelles.
- 
- 8 Le chauffeur se mettra à quai uniquement si le voyant est au vert.
 - 9 Le chauffeur alignera son véhicule en se guidant des marquages au sol.
 - 10 Il veillera à ce que personne ne se trouve dans l'axe de circulation du véhicule avant toute manœuvre en marche arrière.
 - 11 En marche arrière, faite fonctionner les feux de détresse.
 - 12 Si vous avez besoin de vous faire guider pour une manœuvre, assurez-vous que votre guide se positionne latéralement par rapport à votre véhicule.
 - o Ne vous laissez jamais guider par l'arrière.
 - 13 Lorsque vous descendez de votre cabine, veillez à la circulation des autres camions.
 - 14 Le chauffeur immobilise son véhicule et coupe le contact.
 - 15 Le chauffeur cale son véhicule.
- 
- 16 Le voyant passe donc au rouge.
- 
- 17 Le chauffeur remet ces clés de véhicule à l'accueil. A partir de ce moment, toute manœuvre du tracteur est interdite.
 - 18 Le chauffeur pourra assister au déchargement de son véhicule, en respectant le port des E.P.I et la zone d'attente prévue sur le quai.
 - 19 En fin d'exercice, le chauffeur pourra récupérer ces clés, retirer la cale quand les deux voyants sont allumés, rouge / vert.
- 
- 20 Seul le voyant vert reste allumé, donnant ainsi l'autorisation de quitter le quai.

Protocole de Sécurité chargement déchargement

**Démarche conjointe de
deux entreprises**

2 - Horaires de travail

- Préciser exclusivement les horaires pendant lesquels le conducteur peut être accueilli dans les conditions réglementaires par l'entreprise d'accueil.

4 – Véhicules et matériels de maintenance embarqués.

- « Bien choisir son camion »
 - Produits manufacturés, matériaux de construction, liquides industriels ou alimentaires, etc.
- « Bien définir les conditions de maintenance »
 - S'assurer que le véhicule est adapté au matériel de maintenance de l'entreprise d'accueil.

6 – Circulation dans l'entreprise

- Rappel, à l'entrée de l'établissement, l'ensemble de consignes de circulation.
 - limitation de vitesse,
 - Panneaux de signalisation,
 - Interdiction d'accès aux poids lourds sans accord préalable du réceptionnaire,
 - interdiction de fumer à l'intérieur des bâtiments.
 - aires d'attente et de stationnement,
 - arrêt des moteurs si leur fonctionnement n'est pas nécessaire, Etc.
- Document plan de circulation
 - Il sert de référence et de lecture pour l'accès aux lieux de transbordement.

8 – Consignes de mise à quai

- Précisions des règles des bonnes pratiques, des interdits, en annexe.

10 – Risques liés aux opérations de chargement et /ou de déchargement.

- Préparation du véhicule :
 - risques de chute de hauteur lors des opérations.
 - contrôle avant de commencer l'opération de chargement/déchargement : vérification du calage, béquillage, liaison, état du plancher, etc.
- Interférences avec d'autres activités (véhicules, moyens de levage ou de maintenance, installations en service, etc.)
 - circulations en marche arrière limitées au minimum.
 - circulations et déplacement dans les dépôts, interdits.

12 – Signatures et nombre d'exemplaires nécessaires

- Le protocole est visé, daté avec cachet par le responsable expédition ou réception pour l'entreprise d'accueil et l'entreprise de transport (**dans le cas du protocole concis, c'est le conducteur qui vise pour l'entreprise de transport**).
- Protocole établi en trois exemplaires
 - original destiné à l'entreprise d'accueil (archivage dans le dossier de l'entreprise de transport).
 - 2^{ème} exemplaire destiné à l'entreprise de transport (archivage dans le dossier de l'entreprise d'accueil),
 - 3^{ème} exemplaire destiné au conducteur et conservé dans le véhicule.